

Délibération n° 2022-169

OBJET : PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) : BILAN À MI-PARCOURS ET ANNEXE AU PLAN D'ACTION

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	18
Présents et représentés	:	24
Votants	:	24

Le mercredi 15 juin 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 9 juin 2022, s'est réuni à 20h42, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinais-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

Délibération n° 2022-169

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Jean-François VIGIER	a donné pouvoir à	Monsieur Francisque VIGOUROUX
Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Madame Rafika REZGUI	a donné pouvoir à	Madame Muriel DORLAND
Monsieur Clovis CASSAN	a donné pouvoir à	Madame Muriel DORLAND
Madame Isabelle KLJAJIC	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Stéphane BAZILE	a donné pouvoir à	Monsieur Didier PERRIER

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
--------------------	-----------------

Secrétaire de séance : Guillaume VALOIS

Délibération n° 2022-169

OBJET : PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) : BILAN À MI-PAROURS ET ANNEXE AU PLAN D'ACTION

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Madame Sandrine GELOT.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement et notamment l'article R.229-51 prévoyant la rédaction d'un rapport de bilan du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) à mettre à la disposition du public,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU la délibération n°2019-180 du Conseil communautaire du 26 juin 2019 portant adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial,

VU le projet de bilan à mi-parcours du PCAET de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay,

CONSIDERANT qu'après trois ans d'application, la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial doit faire l'objet d'un rapport mis à la disposition du public,

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°3 « Plan Climat-Air-Energie Territorial, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets » du 7 juin 2022,

CONSIDERANT l'avis du Conseil de développement de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CODEV) du 8 juin 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE le bilan à mi-parcours du PCAET et ses annexes, comprenant un état des lieux de l'avancée du PCAET, un regard critique sur la période passée et les orientations pour les années 2022-2024.
2. APPROUVE l'annexe au plan d'action du PCAET comme étant un complément au plan d'action existant.
3. DIT que la présente délibération et le bilan à mi-parcours seront transmis à Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France, à Madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France.
4. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le mercredi 15 juin 2022
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



Délibération n° 2022-169

ADOPTÉE par (24 VOIX)

24 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , Mme Sandrine GELOT , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 91-200056232-20220615-1mc 440925-DE
Date AR Préfecture : 21/06/2022

- Affichée / Publiée le : **20 JUIN 2022**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

